NOTICE EXPLICATIVE à LIRE ATTENTIVEMENT

ENTRÉE en FORMATION PRÉPARATOIRE au DIPLÔME D'ÉTAT d'AIDE-SOIGNANT
Plusieurs modalités d'entrée en formation en fonction de votre situation
Rentrée Mars 2022
Nombre de places CC+ titulaires du BAC PRO ASSP ou SAPAT= 150
(arrêté du 07/04/2020 modifié par l'arrêté du 14/04/2021 relatifs aux conditions d'accès aux formations conduisant au DEAS et DEAP)

Modalité Spécifique 2 : ASH en activité

Sont dispensés de l'épreuve de sélection et sont directement admis en formation sur décision du directeur de l'IFAS sur production d'un accord de financement de l'employeur
(arrêté du 14/04/2021, article 2,I, Art. 11 nouveau 1 et 2)

- **les ASH qualifié(e)s ou agents de soins des secteurs public ou privé totalisant au moins 1 an d'ancienneté en équivalent temps plein en structure de sanitaire ou médicosociale ou structure à domicile**
- **les ASH ou agents de soins ayant suivi la formation ASSISTANT de SOINS (instructions DGOS 07/01/2021) justifiant une ancienneté de 6 mois en équivalent temps plein en structure de sanitaire ou médicosociale ou structure à domicile**

La formation peut être suivie en CURSUS COMPLET ou en CURSUS PARTIEL si le candidat est titulaire d'un BAC PRO ASSP-BAC PRO SAPAT

Téléchargez le « DOSSIER d'INSCRIPTION Modalité spécifique 2 », remplissez-le, joignez les pièces demandées avec l'accord de financement des frais de formation par votre employeur, et envoyez-le par courrier ou déposez-le dans la boîte aux lettres de l'ifas, la directrice validera votre entrée en formation.

Modalité de Sélection

Conformément à l'arrêté du 07/04/2020 modifié par l'arrêté du 14/04/2021

L'accès à la sélection est sans condition de diplôme, l'admission se fera par un examen du dossier et un entretien oral. Seule condition : les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation

Les modalités de sélection sont identiques pour tous, les dispenses de certains modules (titulaires d'un diplôme permettant la formation en cursus partiel) seront validées dans un second temps.
La formation peut être suivie en CURSUS COMPLET ou en CURSUS PARTIEL si le candidat est titulaire d'un BAC PRO ASSP-BAC PRO SAPAT

BAC PRO ASSP – BAC PRO SAPAT

Date limite de dépôt des dossiers	**21 Février 2022**
Date des résultats d'ADMISSION	**25 Février 2022**
Affichage des résultats à l'institut et par courrier individuel	

4 rue Monseigneur Thouvenin 54000 NANCY - Tél : 03 83 35 00 67 - Fax : 03 83 37 45 89
Email: sei@santestifas.fr - Site Web: www.santestifas.fr
Numéro de Siret : 305 273 377 000 39 - Numéro d'enregistrement auprès du Secrétariat Général de la Formation Professionnelle : 41 54 000 40 54

CURSUS COMPLET

Date limite de dépôt des dossiers	**27 Février 2022**
Date des résultats d'ADMISSION	**11 Mars 2022**
Affichage des résultats à l'institut et par courrier individuel	

Téléchargez le « DOSSIER d'INSCRIPTION Modalité de Sélection », remplissez-le, joignez les pièces demandées, et envoyez-le par courrier ou déposez-le dans la boîte aux lettres de l'ifas, nous vous contacterons pour planifier un entretien oral.

TOUT DOSSIER INCOMPLET ou PARVENANT APRÈS LA DATE LIMITE SERA REJETÉ

Nous restons à votre disposition pour vous informer, de préférence par mail à sei@santestifas.fr ou par téléphone au 03 83 35 00 67

ATTENTION

Vaccinations obligatoires avant l'entrée en formation :

- COVID 19, loi du 05/08/2021 relative à la gestion de la crise sanitaire et l'instruction ministérielle du 07/09/2021 relative à la mise en œuvre de l'obligation vaccinale des élèves en santé
- DTP, Hépatite B, arrêté du 02/08/2013 fixant les conditions d'immunisation des personnels de santé.

Veillez à être à jour dans vos vaccins ou à débuter les vaccinations dès votre inscription.
Tout candidat dont les vaccins ne seront pas à jour se verra refuser l'entrée en formation.

IMPORTANT

Pas de formation en apprentissage pour la rentrée de MARS 2022.

La formation en apprentissage pour tous les cursus sera ouverte à la rentrée de SEPTEMBRE 2022.

Les dossiers d'entrée en formation et de sélection pour la rentrée de septembre 2022 seront disponible courant mars 2022.

4 rue Monseigneur Thouvenin 54000 NANCY - Tél : 03 83 35 00 67 - Fax : 03 83 37 45 89
Email: sei@santestifas.fr - Site Web: www.santestifas.fr
Numéro de Siret : 305 273 377 000 39 - Numéro d'enregistrement auprès du Secrétariat Général de la Formation Professionnelle : 41 54 000 40 54